



**ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 747-2**

**AVIS EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉS PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE
ET GREFFIÈRE DE LA VILLE DE BERTHIERVILLE**

Lors de la séance ordinaire tenue le 11 août 2025, le conseil a adopté le règlement suivant :

**« RÈGLEMENT NUMÉRO 747-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN
D'URBANISME, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN D'Y INTÉGRER UN PLAN PARTICULIER
D'URBANISME ».**

Un certificat de conformité pour ce règlement a été émis par la MRC de D'Autray le 5 septembre 2025.

Ce règlement peut être consulté en formulant une demande par courriel à l'adresse :
info@ville.berthierville.qc.ca.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Berthierville, ce 9 septembre 2025.

Sylvie Dubois
Directrice générale et greffière